

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1355**18 septembre 2002****SOMMAIRE**

Afrivest S.A.H., Luxembourg	65002	Euroklima S.A.H., Luxembourg	64998
Agro Compo International, S.à r.l., Luxembourg . .	65015	European Computer Leasing & Trading Association (Eclat), A.s.b.l.	65019
Angilles S.A.H., Luxembourg	65007	Eutag S.A., Luxembourg	65003
Arbitrage Change S.A., Luxembourg	65031	euscope S.A., Junglinster	65010
Arts & Maisons du Sud, S.à r.l.	65008	Fen Finanz S.A., Luxembourg	65005
Asia Bond and Currency Fund, Sicav, Luxembourg	65014	Fen Finanz S.A., Luxembourg	65005
Avallon S.A.H., Luxembourg	65021	Fen Finanz S.A., Luxembourg	65006
B.S.M, S.à r.l., Mersch	64997	Fen Finanz S.A., Luxembourg	65006
Bank of China (Luxembourg) S.A., Luxembourg . .	65009	Fidco Fishing S.A., Luxembourg	65013
Bank of China (Luxembourg) S.A., Luxembourg . .	65010	Finance-Placements (Luxembourg) S.A., Luxembourg	65021
Barolo Trading S.A., Luxembourg	65021	Finance-Placements (Luxembourg) S.A., Luxembourg	65021
Bea Investments S.A., Luxembourg	64998	Financière Morgane S.A., Luxembourg	65000
BM Investment S.A., Luxembourg	65008	Financière Ronda S.A.H., Luxembourg	65018
Castel International S.A., Luxembourg	64995	Financière Ronda S.A.H., Luxembourg	65018
Cieffeci S.A., Luxembourg	65011	Financière Ronda S.A., Luxembourg	65021
Cieffeci S.A., Luxembourg	65011	Finderlux S.A., Luxembourg	65009
Cofibol S.A., Luxembourg	65020	Fineza Holding S.A., Luxembourg	65039
Cofibol S.A., Luxembourg	65020	Fineza Holding S.A., Luxembourg	65040
Compagnie Générale du Luxembourg Internationale S.A., Luxembourg	65030	Fotoinvest Luxembourg S.A., Luxembourg	64998
Compagnie Générale du Luxembourg Internationale S.A., Luxembourg	65031	Gaz d'Orient S.A., Luxembourg	65024
Confinance Suisse S.A., Luxembourg	65004	Gaz d'Orient S.A., Luxembourg	65025
Confinance Suisse S.A., Luxembourg	65004	General Food S.A.H., Luxembourg	65000
Confinance Suisse S.A., Luxembourg	65004	GeoSat Holding S.A.H., Luxembourg	65003
Confinance Suisse S.A., Luxembourg	65004	(Les) Glycines S.A., Luxembourg	65023
Controifida (Group) S.A., Luxembourg	65003	Immo Hôtel S.A., Luxembourg	65025
Demac S.A., Luxembourg	65004	International Investment of Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	65006
Demac S.A., Luxembourg	65005	International Investment of Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	65006
Demac S.A., Luxembourg	65005	International Investment of Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	65006
Demac S.A., Luxembourg	65005	International Investment of Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	65006
Demac S.A., Luxembourg	65005	International Investment of Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	65007
Dieleman Art et Bronze International, S.à r.l., Luxembourg	64997	Intersab S.A.H., Luxembourg	65019
Eagle Holdings S.A., Luxembourg	64996	Intersab S.A.H., Luxembourg	65019
Eurab S.A., Mondorf-les-Bains	65028		
Euro-Investilux S.A.H., Luxembourg	64999		
Euro-Motor Graas S.A., Bertrange/Strassen	65011		
Euroinfo S.A., Luxembourg	65003		

IPEF III Holdings N° 20 S.A., Luxembourg	65037	SFS Management S.A., Luxembourg	65012
Ipservices S.A., Luxembourg	65011	Share Finance S.A., Luxembourg	64998
Istria S.A., Luxembourg	65014	Sherwood Properties S.A., Luxembourg	64999
Katai Investment S.A., Luxembourg	64994	Sicav Euro Continents (Conseil) S.A.H., Luxem- bourg	65013
Katai Investment S.A., Luxembourg	64994	Sicav Euro Continents (Conseil) S.A.H., Luxem- bourg	65013
Keks S.A., Luxembourg	65023	Sicav Euro Continents, Luxembourg	65020
Kimmono S.A., Luxembourg	65029	Sicav Euro Continents, Luxembourg	65020
Kimmono S.A., Luxembourg	65030	Sicav Placeuro, Luxembourg	65022
KS Machines Agricoles et Viticoles, S.à r.l., Fils- dorf	65028	Sicav Placeuro, Luxembourg	65022
Lenmar Investments S.A., Luxembourg	64999	Sidarta Finance Holding S.A., Luxembourg	65001
Les Domaines de Vinsmoselle SC, Stadtbredimus	65023	Siewit S.A., Luxembourg	65002
Liberty Management Invest S.A., Mamer	65016	Sogerom S.A., Bereldange	65022
LTH Lux-Immo S.A., Esch-sur-Alzette	65026	Sogerom S.A., Bereldange	65022
LTH Lux-Immo S.A., Esch-sur-Alzette	65027	Soins-Lux S.A., Luxembourg	65033
Macle S.A.H., Luxembourg	65012	Soins-Lux S.A., Luxembourg	65033
Micfin S.A.H., Luxembourg	65007	Spectra Products AG, Buschdorf	65036
Moorkens Luxembourg S.A., Luxembourg	65009	Standard & Poor's Fund Services, S.à r.l., Luxem- bourg	65031
Mutua (Luxembourg) S.A., Luxembourg	65000	(La) Tabathèque S.A., Esch-sur-Alzette	65023
Norla Holdings S.A., Luxembourg	64996	(La) Tabathèque S.A., Esch-sur-Alzette	65023
Ondafin S.A., Luxembourg	65008	Technologies Industrielles Européennes S.A.H., Luxembourg	64996
Oxford Properties S.A., Luxembourg	64997	Trimark S.A.H., Luxembourg	64995
Pasie S.A., Luxembourg	65001	U.F.F. (Unis Fish & Food S.A.), Luxembourg	65010
Pomme & Pomme S.A., Luxembourg	64999	Unimet Holding S.A., Luxembourg	65002
Profex S.A., Luxembourg	65002	Van Veen Overseas S.A., Luxembourg	65014
Publicis Graphics Group Holding S.A., Luxem- bourg	65001	Vimur Holding S.A., Luxembourg	65034
Risk Management, S.à r.l., Luxembourg	65019	Vimur Holding S.A., Luxembourg	65036
Schipol S.A., Luxembourg	64995	Vistalux S.A., Luxembourg	65012
Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A., Senningerberg	65007	Vistalux S.A., Luxembourg	65012
Senimmolux S.A., Luxembourg	65032	Zapi International Holding S.A., Luxembourg	65013
Senimmolux S.A., Luxembourg	65032		

KATAI INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 74.809.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 17 juillet 2002, vol. 571, fol. 13, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	(EUR 10.602,27)
- Perte de l'exercice	(EUR 14.383,62)
- Report à nouveau	(EUR 24.985,89)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Signature.

(55573/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

KATAI INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 74.809.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 17 juillet 2002, vol. 571, fol. 13, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau	(EUR 10.602,27)
------------------------------	-----------------

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Signature.

(55574/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

CASTEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 74.157.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
des Actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 19 juin 2002 au siège social de la société*

1) La devise d'expression du capital social souscrit a été changée de francs français (FRF) en Euro (). Le capital social de la société est fixé après conversion à cent cinquante-deux mille quatre cent quarante-neuf Euro et deux cents (152.449,02) représenté par 1.000 actions sans désignation de valeur nominale.

2) Monsieur François Manti est nommé administrateur de la société en remplacement de Mademoiselle Martine Even démissionnaire avec effet au 1^{er} février 2002.

Monsieur François Manti terminera le mandat de Mademoiselle Martine Even.

3) La société MM ADVISORS, S.à r.l. est nommée commissaire aux comptes de la société en remplacement de la société GALLIPOLI LIMITED démissionnaire avec effet au 1^{er} mars 2001.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 13, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55183/309/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2002.

TRIMARK S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.639.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
des Actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 19 juin 2002 au siège social de la société*

1) La devise d'expression du capital social souscrit a été changée de Deutsche Mark (DEM) en Euro (). Le capital social de la société est fixé après conversion à cent trente-deux mille neuf cent trente-cinq Euro et quatre-vingt-neuf cents (132.935,89) représenté par 2.600 actions sans désignation de valeur nominale.

2) Monsieur François Manti est nommé administrateur de la société en remplacement de Mademoiselle Martine Even démissionnaire avec effet au 1^{er} février 2002.

Monsieur François Manti terminera le mandat de Mademoiselle Martine Even.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 13, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55184/309/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2002.

SCHIPOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.702.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
des Actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 19 juin 2002 au siège social de la société*

1) La devise d'expression du capital social souscrit a été changée de Deutsche Mark (DEM) en Euro (). Le capital social de la société est fixé après conversion à trente-trois mille deux cent trente-trois Euro et quatre-vingt-dix-huit cents (33.233,98) représenté par 65 actions sans désignation de valeur nominale.

2) Monsieur François Manti est nommé administrateur de la société en remplacement de Mademoiselle Martine Even démissionnaire avec effet au 1^{er} février 2002.

Monsieur François Manti terminera le mandat de Mademoiselle Martine Even.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 13, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55186/309/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2002.

EAGLE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 67.587.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
des Actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 19 juin 2002 au siège social de la société*

1) La devise d'expression du capital social souscrit a été changée de Deutsche Mark (DEM) en Euro (). Le capital social de la société est fixé après conversion à trente-trois mille deux cent trente-trois Euro et quatre-vingt-dix-huit cents (33.233,98) représenté par 1.300 actions sans désignation de valeur nominale.

2) La devise d'expression du capital autorisé a été changée de Deutsche Mark (DEM) en Euro (). Le capital autorisé de la société est fixé après conversion à douze millions sept cent quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-dix-sept Euro et trois cents (12.782.297,03) représenté par 500.000 actions sans désignation de valeur nominale.

3) Monsieur François Manti est nommé administrateur de la société en remplacement de Mademoiselle Martine Even démissionnaire avec effet au 1^{er} février 2002.

Monsieur François Manti terminera le mandat de Mademoiselle Martine Even.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 13, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55188/309/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2002.

TECHNOLOGIES INDUSTRIELLES EUROPEENNES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 34.583.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
des Actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 19 juin 2002 au siège social de la société*

1) La devise d'expression du capital social souscrit a été changée de francs français (FRF) en Euro (). Le capital social de la société est fixé après conversion à neuf cent quatre-vingt-huit mille cent cinquante et un Euro et soixante-sept cents (988.151,67) représenté par 1.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 13, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55189/309/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2002.

NORLA HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 36.620.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
des Actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 19 juin 2002 au siège social de la société*

1) La devise d'expression du capital social souscrit a été changée de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (). Le capital social de la société est fixé après conversion à sept cent quarante-neuf mille huit cent soixante-dix-sept Euro et quatre-vingt-douze cents (749.877,92) représenté par 2.420 actions sans désignation de valeur nominale.

2) Mademoiselle Cindy Reiners est nommée administrateur de la société en remplacement de Mademoiselle Martine Even démissionnaire avec effet au 1^{er} février 2002.

Mademoiselle Cindy Reiners terminera le mandat de Mademoiselle Martine Even.

Luxembourg, le 19 juin 2002.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 13, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55190/309/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2002.

OXFORD PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 36.740.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

des Actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 19 juin 2002 au siège social de la société

1) La devise d'expression du capital social souscrit a été changée de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (). Le capital social de la société est fixé après conversion à deux cent soixante-dix-huit mille huit cent quatre-vingt Euro et vingt-deux cents (278.880,22) représenté par 900 actions sans désignation de valeur nominale.

2) Mademoiselle Cindy Reiners est nommée administrateur de la société en remplacement de Mademoiselle Martine Even démissionnaire avec effet au 1^{er} février 2002.

Mademoiselle Cindy Reiners terminera le mandat de Mademoiselle Martine Even.

Luxembourg, le 19 juin 2002.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 13, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55191/309/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2002.

B.S.M, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 5, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 30.836.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

des Associés de la société qui s'est tenue en date du 19 juin 2002 au siège social de la société

1) La devise d'expression du capital social souscrit a été changée de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (). Le capital social de la société est fixé après conversion à trente et un mille trois cent cinquante-huit Euro et cinquante-quatre cents (31.358,54) représenté par 11 parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 13, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55192/309/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2002.

DIELEMAN ART ET BRONZE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 37.629.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire tenue le 3 juin 2002 à Luxembourg

L'Assemblée des associés décide à l'unanimité:

- Le changement de la devise d'expression du capital social du francs belge en euros avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002. Par conversion, le capital est fixé à EUR 545.365,75 (cinq cent quarante-cinq mille trois cent soixante-cinq euros septante-cinq cents).

- L'augmentation du capital social par prélèvement sur les réserves légales de EUR 634,25 (six cent trente-quatre euros vingt-cinq cents). Le montant du capital social est ainsi porté de son montant actuel de EUR 545.365,75 (cinq cent quarante-cinq mille trois cent soixante-cinq euros et septante-cinq cents) à EUR 546.000,- (cinq cent quarante-six mille euros)

- La suppression de toute référence à la valeur nominale des actions.

- La modification de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de EUR 546.000,- (cinq cent quarante-six mille euros), représenté par 220 (deux cent vingt) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Pour réquisition

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 24, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55439/636/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

BEA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 68.116.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
des Actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 19 juin 2002 au siège social de la société*

1) La devise d'expression du capital social souscrit a été changée de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (). Le capital social de la société est fixé après conversion à trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euro et soixante-dix cents (30.986,70) représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 19 juin 2002.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 13, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55193/309/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2002.

SHARE FINANCE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
H. R. Luxemburg B 40.729.

—
AUSZUG

Gemäss Protokoll der jährlichen Generalversammlung der Gesellschaft SHARE FINANCE S.A. vom 25. Juni 2002, wurde:

Das Gesellschaftskapital von ATS in EURO umgewandelt.

Nach diesem Beschluss beträgt das Gesellschaftskapital 87.207,36 eingeteilt in 1.200 Aktien von je 72,6728 .

Luxemburg, den 26. Juni 2002.

Für gleichlautende Ausfertigung

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 13, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55194/309/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2002.

EUROKLIMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 12.142.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
des Actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 21 juin 2002 au siège social de la société*

1) La devise d'expression du capital social souscrit a été changée de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (). Le capital social de la société est fixé après conversion à trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euro et soixante-dix cents (30.986,70) représenté par 100 actions sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 21 juin 2002.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 13, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55195/309/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2002.

FOTOINVEST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 56.262.

—
Les comptes de clôture au 30 avril 2002, enregistrés à Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 570, fol. 100, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2002.

A. Schwachtgen.

(55299/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

LENMAR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 68.132.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

des Actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 19 juin 2002 au siège social de la société

1) La devise d'expression du capital social souscrit a été changée de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (). Le capital social de la société est fixé après conversion à trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euro et soixante-dix cents (30.986,70) représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 19 juin 2002.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 13, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55196/309/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2002.

SHERWOOD PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 66.483.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

des Actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 19 juin 2002 au siège social de la société

1) La devise d'expression du capital social souscrit a été changée de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (). Le capital social de la société est fixé après conversion à trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euro et soixante-dix cents (30.986,70) représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.

2) Monsieur François Manti est nommé administrateur de la société en remplacement de Mademoiselle Martine Even démissionnaire avec effet au 1^{er} février 2002.

Monsieur François Manti terminera le mandat de Mademoiselle Martine Even.

Luxembourg, le 19 juin 2002.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 13, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55197/309/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2002.

EURO-INVESTILUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 22.566.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2002, vol. 571, fol. 8, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2002.

Pour EURO-INVESTILUX S.A.

Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

(55383/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

POMME & POMME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 64.285.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 18, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Signature.

(55494/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

FINANCIERE MORGANE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 50.120.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
des Actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 19 juin 2002 au siège social de la société*

1) La devise d'expression du capital social souscrit a été changée de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (). Le capital social de la société est fixé après conversion à trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euro et soixante-dix cents (30.986,70) représenté par 1.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 19 juin 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 13, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55198/309/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2002.

GENERAL FOOD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 61.076.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
des Actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 19 juin 2002 au siège social de la société*

1) La devise d'expression du capital social souscrit a été changée de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (). Le capital social de la société est fixé après conversion à trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euro et soixante-dix cents (30.986,70) représenté par 1.000 actions sans désignation de valeur nominale.

2) Monsieur François Manti est nommé administrateur de la société en remplacement de Mademoiselle Martine Even démissionnaire avec effet au 1^{er} février 2002.

Monsieur François Manti terminera le mandat de Mademoiselle Martine Even.

Luxembourg, le 19 juin 2002.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 13, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55199/309/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2002.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 41.471.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 27 juin 2002, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société MUTUA (LUXEMBOURG) S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2001.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2001:

M. R. J. Schol

M. J.M.J. Kallen

M. J.P. Everwijn

M. F.B. Deiters

M. M.J. Dijkerman

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2001:

M. J.P. Everwijn

M. R.J. Schol

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2001:

ERNST & YOUNG

2) Election des nouveau administrateurs:

M. R. J. Schol

M. J.M.J. Kallen

M. M.J. Dijkerman

3) Le conseil d'administration a élu M. R.J. Schol en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires.

4) Election de ERNST & YOUNG en tant que Commissaire aux Comptes.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2002.

6) La perte qui s'élève à EUR 260,- est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

R.J. Schol

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2002, vol. 571, fol. 15, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55368/683/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

PUBLICIS GRAPHICS GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 32.500.

—

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale ordinaire de notre société tenue en date du 10 juillet 2002 que: le mandat de commissaire aux comptes de:

MAZARS CHARTERED ACCOUNTANTS - P.O. Box 13876 - Dubai - UAE

a été reconduit pour une durée d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 570, fol. 100, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55375/549/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

PASIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 35.490.

—

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de l'assemblée générale ordinaire/extraordinaire tenue en date du 12 juin 2002 que:

Suite à la démission du commissaire aux comptes FIDU-CONCEPT, S.à r.l., a été nommée en remplacement la société EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 570, fol. 100, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55377/549/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

SIDARTA FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 29.149.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire/extraordinaire tenue en date du 1^{er} août 2001, que:

1. la devise du capital social est convertie de francs luxembourgeois en euros au cours de LUF 40,3399 pour EUR 1,- de façon à ce que le capital social actuel de LUF 1.250.000,- soit établi à EUR 30.986,69.

La conversion s'applique avec effet au 1^{er} janvier 2001.

2. La valeur nominale des actions émises est supprimée.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 570, fol. 100, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55378/549/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

SIEWIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 35.492.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire/extraordinaire tenue en date du 14 juin 2002, que: suite à la démission du commissaire aux comptes FIDU-CONCEPT, S.à r.l., a été nommée en remplacement EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 570, fol. 100, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55379/549/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

PROFEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 51.109.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2002, vol. 571, fol. 8, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2002.

Pour PROFEX S.A.

Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

(55384/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

UNIMET HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 64.735.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2002, vol. 571, fol. 8, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2002.

Pour UNIMET HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

(55392/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

AFRIVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 25.227.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2002, vol. 571, fol. 8, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2002.

Pour AFRIVEST S.A.

Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

(55393/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

65003

EUROINFO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 56.038.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 570, fol. 100, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

A. Camerini / P. Camerini

Administrateur / Administrateur

(55400/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

EUTAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 19.350.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 20 mars 2001 que le conseil d'administration est composé comme suit:

Monsieur Nico Schaeffer,

Monsieur Mathis Hengel,

Monsieur Norbert von Kunitzki,

Mademoiselle Martine Zeutzius.

Leur mandat expirera à l'assemblée générale approuvant le bilan 2005.

A été élu réviseurs d'entreprises ARTHUR ANDERSEN. Leur mandat va expirer à l'assemblée approuvant le bilan 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 17, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55402/535/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

GeoSat HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1917 Luxembourg, 11, rue Large.
R. C. Luxembourg B 76.995.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 juin 2002 la résolution suivante:

En remplacement de ARTHUR ANDERSEN, est nommée commissaire aux comptes pour les exercices 2001 et 2002: LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l. ayant son siège social à L-1471 Luxembourg.

Déposé aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2002.

Pour extrait conforme

GeoSat HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 570, fol. 97, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55422/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

CONTROLFIDA (GROUP) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 56.870.

Les comptes consolidés ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 17, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)

Signature

(55432/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

CONFINANCE SUISSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 38.351.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 7, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(55403/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

CONFINANCE SUISSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 38.351.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 7, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(55404/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

CONFINANCE SUISSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 38.351.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 7, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(55405/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

CONFINANCE SUISSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 38.351.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 7, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(55406/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

CONFINANCE SUISSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 38.351.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 7, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(55407/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

DEMAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 31.063.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2002, vol. 567, fol. 16, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(55408/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

65005

DEMAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 31.063.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2002, vol. 567, fol. 16, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(55409/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

DEMAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 31.063.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2002, vol. 567, fol. 16, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(55410/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

DEMAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 31.063.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2002, vol. 567, fol. 16, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(55411/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

DEMAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 31.063.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2002, vol. 567, fol. 16, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(55412/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

FEN FINANZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 24.161.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 7, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(55413/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

FEN FINANZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 24.161.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 7, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(55414/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

FEN FINANZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 24.161.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 8, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(55415/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

FEN FINANZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 24.161.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 8, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(55416/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

INTERNATIONAL INVESTMENT OF LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 23.487.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2002, vol. 569, fol. 16, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(55417/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

INTERNATIONAL INVESTMENT OF LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 23.487.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2002, vol. 569, fol. 16, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(55418/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

INTERNATIONAL INVESTMENT OF LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 23.487.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2002, vol. 569, fol. 16, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(55419/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

INTERNATIONAL INVESTMENT OF LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 23.487.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2002, vol. 569, fol. 16, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(55420/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

INTERNATIONAL INVESTMENT OF LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 23.487.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2002, vol. 569, fol. 16, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(55421/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

ANGILLES, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 39.865.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 85, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 28 mars 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer
- Monsieur Luc Hansen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Kehlen

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Signature.

(55424/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

MICFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 43.153.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 85, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 28 février 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Monsieur Michele Mantero, dirigeant d'entreprises, demeurant à Ossuccio, Italie, Président
- Maître André Marc, avocat, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Horst Sonnentag, économiste bancaire, demeurant à Trèves

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., Luxembourg.

Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Signature.

(55426/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.
R. C. Luxembourg B 37.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatif, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 23, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2002.

(55475/260/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

BM INVESTMENT, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 71.900.

Le bilan et l'annexe au 31 mars 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 85, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 29 avril 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mars 2003:

Signatures de catégorie A:

- Monsieur Alain Beyens,
- Monsieur Marc Jacobs,
- Monsieur François Pauly,
- Monsieur Alexandre Van Damme

Signatures de catégorie B:

- Monsieur Pierre Hippert,
- Madame Margot Libens-Reiffers, Présidente
- Monsieur Edmond Muller,
- Monsieur Carlo Schlessler

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mars 2003:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Signature.

(55425/534/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

ONDAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 54.416.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 85, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 28 février 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Monsieur Giovanni Pastorino, dirigeant d'entreprises, demeurant à Lecco (Italie), Président;
- Monsieur André Marc, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Horst Sontentag, économiste bancaire, demeurant à Trèves (Allemagne).

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Signature.

(55427/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

ARTS & MAISONS DU SUD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 83.813.

Le siège social et le contrat de domiciliation au 60, Grand-rue, L-1660 Luxembourg sont dénoncés avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 décembre 2001.

Le domiciliataire

R. Turner

Réviser d'entreprises

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 25, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55431/760/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

FINDERLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 49.904.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 85, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 28 janvier 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Monsieur Ezio Vergani, industriel, demeurant à Osnago, Italie, Président;
- Monsieur André Marc, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Horst Sonnentag, économiste bancaire, demeurant à Trèves (Allemagne).

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Signature.

(55428/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

MOORKENS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 47, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 43.155.

Les comptes annuels ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 17, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)

Signature

(55433/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

BANK OF CHINA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 37-39, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 36.940.

Minutes of the eleventh session of the Annual General Assembly of the shareholders

At 3.00 p.m. of 18 June 2002, the eleventh session of the annual general assembly of the shareholders of BANK OF CHINA (LUXEMBOURG) S.A. was held at its registered office at 37-39, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The presented and represented shareholders elected the Assembly Committee, which was presided by Mr Li Xiaojing, the chairman of the board of directors of the Bank. Ms Feng Xiaoyan was appointed as the secretary.

The chairman declared that the quorum reached the requirements of the Articles of Incorporate. The relative proxy of shareholder is attached to the minutes of the Session.

The annual assembly validly deliberated on all the items of the agenda and the following resolutions were reached:

(1) Unanimous approval of the Assembly for the Directors' Report as well as the External Auditor's Report for year 2001.

(2) Unanimous approval of the assembly for the Balance Sheet and Profit and Loss Statement for the year ended on 31 December 2001.

(3) Approval of the Assembly for the year 2001 profit allotment.

The Assembly approved unanimously the allotment of the year 2001 profit as following:

- Net profit	450,543.62 EUR
- Legal reservation.	67,581.54 EUR
- Dividend left for distribution	382,962.08 EUR

The Bank will allot the above mentioned dividend (i.e. EUR 382,962.08) in proportion to the shares held by each shareholder.

(4) Election of the Board of Directors members.

The following persons were elected by the Assembly to retain their post as directors for one more year till next annual general assembly of the Bank:

Mr Li Xiaojing general manager of BANK OF CHINA LUXEMBOURG BRANCH & BANK OF CHINA (LUXEMBOURG) S.A.

Mr Zhao Lianjie General Manager of Overseas Business Management Department of BANK OF CHINA,

Mr Tang Maoheng Deputy General Manager of BANK OF CHINA LUXEMBOURG BRANCH & BANK OF CHINA (LUXEMBOURG) S.A.

The Assembly approved the resignation of Mr Liu Daguo from director of the Bank.

(5) Nomination of the executive directors.

Directors Li Xiaojing and Tang Maoheng were empowered to act and do all things regarding daily operations and administration of the Bank.

There being no further business, the meeting terminated at 5.00 p.m. of the day.

Luxembourg, 18 June 2002.

For and on behalf of BANK OF CHINA, Beijing

X. Li

For and on behalf of BANK OF CHINA GROUP INVESTISSEMENT LIMITED

G. Xu

X. Feng

Secretary

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2002, vol. 571, fol. 12, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55429/000/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

BANK OF CHINA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 37-39, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 36.940.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2002, vol. 571, fol. 12, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Signature.

(55430/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

U.F.F. (UNIS FISH & FOOD), Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 51.659.

Les comptes consolidés ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 17, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 11 juillet 2002

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Yves Ducros

- Madame Carla Heuvelmans-Perret

- Monsieur Patrick Rochas

et renouvelle comme commissaire aux comptes la société:

- EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels au 28 février 1999.

P. Rochas

Administrateur

(55434/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

euscope S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale Langwies.

R. C. Luxembourg B 80.585.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 20, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour euscope S.A.

P. Laplume

(55442/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

IPSERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

Réunion du Conseil d'administration tenue le 4 juillet 2002

La société est dorénavant valablement représentée par Messieurs Nicolas Steil et Paul Thilges, disposant pour ce faire du pouvoir de signature conjoint pour tout acte utile et nécessaire à l'accomplissement de l'objet social de la société.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour réquisition

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 17, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55435/636/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

EURO-MOTOR GRAAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange/Strassen, Z.A. Bourmicht.

R. C. Luxembourg B 28.923.

Monsieur le Préposé au Registre de Commerce est requis d'inscrire, suivant la décision prise par l'Assemblée Générale Ordinaire tenu extraordinairement en date du 11 janvier 2001, la démission de Monsieur Nicolas Moorkens en tant qu'administrateur-délégué, la démission de Monsieur Norbert Graas en tant qu'administrateur et la renonciation de Monsieur Antoine Graas à la délégation tout en conservant sa fonction d'administrateur, ainsi que la nomination de Monsieur Edouard Goedert au poste d'administrateur-délégué et de Monsieur Damien Heymans au poste d'administrateur.

Dès lors le conseil d'administration est composé comme suit:

Monsieur Edouard Goedert, administrateur-délégué;

Monsieur Damien Heymans, administrateur;

Monsieur Christophe Denayer, administrateur;

Monsieur Dominique Moorkens, administrateur;

Monsieur Antoine Graas, administrateur.

Pour réquisition

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 17, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55437/636/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

CIEFFECI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 63.888.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 20, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 6.413,76 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Signature.

(55443/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

CIEFFECI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 63.888.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 20, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 9.048,19 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Signature.

(55444/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

SFS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 47.751.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 29 juin 2001

L'Assemblée nomme comme commissaire aux comptes la société de droit luxembourgeois ERNST & YOUNG S.A., avec siège social à Luxembourg, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach en remplacement de Monsieur Cudre-Mauroux dont le mandat est échu.

Pour réquisition

P. Rochas

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 17, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55438/636/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

MACLE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 26B, rue Albert ler.
R. C. Luxembourg B 20.579.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 20, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat de l'exercice	44.185,71 USD
- Résultat reportés.....	- 63.760,28 USD
- Report à nouveau	<u>- 19.574,57 USD</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Signature.

(55440/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

VISTALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 68.764.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 24, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2002.

FIDUPAR

Signatures

(55471/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

VISTALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 68.764.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 3 mai 2001 à 10.30 heures à Luxembourg

Résolution

L'Assemblée a décidé de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de V.O. CONSULTING LUX S.A., Clémency pour une nouvelle période de 1 an, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2002.

Extrait sincère et conforme

VISTALUX S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 24, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55473/009/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

**FIDCO FISHING S.A., Société Anonyme,
(anc. FIDCO FISHING HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 11.637.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 20, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Bénéfice de l'exercice	68.827,78 USD
- Affectation à la réserve légale	- 3.441,39 USD
- Report à nouveau	<u>65.386,39 USD</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Signature.

(55441/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

ZAPI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 55.985.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 20, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat de l'exercice	- 674.650,54 EUR
- Résultat reportés	4.386.533,61 EUR
- Report à nouveau	<u>3.711.883,07 EUR</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Signature.

(55445/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

SICAV EURO CONTINENTS (CONSEIL) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue de l'Epernay.
R. C. Luxembourg B 49.851.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 mai 2002

Sont nommés à l'unanimité Administrateurs-délégués:

Messieurs: Michel Vedrenne
Michel Parizel

Le Conseil d'Administration a nommé à l'unanimité pour une durée d'un an au poste de Commissaire aux comptes: DELOITTE & TOUCHE

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 569, fol. 74, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55476/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

SICAV EURO CONTINENTS (CONSEIL) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue de l'Epernay.
R. C. Luxembourg B 49.851.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15 mai 2002

L'Assemblée Générale a nommé à l'unanimité pour une durée d'un an au poste d'administrateurs:

Messieurs: Michel Vedrenne
Jean-Jacques Pire
Michel Parizel

L'Assemblée Générale a nommé à l'unanimité pour une durée d'un an au poste de Commissaire aux comptes: DELOITTE & TOUCHE

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 569, fol. 74, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55477/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

65014

VAN VEEN OVERSEAS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 63.493.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social en date du 10 juillet 2002 que:

Le nombre des Administrateurs a été réduit de quatre à trois.

- Monsieur François Winandy, Diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg.
- Madame Mireille Gehlen, Licenciée en administration des affaires, demeurant à Dudelange (L).
- Monsieur Diego Lissi, Administrateur de société demeurant à Monaco (MC).

ont été élus Administrateurs en remplacement de Madame Nicole Thommes, Madame Andrea Dany, Monsieur Marc Koene et Monsieur Jean Hoffman, Administrateurs démissionnaires.

- Michele Romerio, comptable, demeurant à CH-6582 Pianezzo Carabella.

a été élu Commissaire aux comptes en remplacement de la société CdDerlux-SERVICES, S.à r.l., Commissaire aux Comptes démissionnaire.

- Le siège social de la société a été transféré au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 juillet 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 20, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55446/802/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

ISTRIA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 65.157.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire du 15 juillet 2002 a décidé:

de nommer Monsieur Daniel Lefevre, ingénieur civil, Luxembourg comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Antoine Hientgen, démissionnaire pour une durée qui vient à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle 2003.

Par votes spéciaux, l'assemblée générale donne décharge pleine et entière à l'administrateur démissionnaire pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Pour ISTRIA S.A.

Société Anonyme

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 23, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55447/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

ASIA BOND AND CURRENCY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 112, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 57.826.

—
Extract of the annual general meeting which was held on 18 June 2002 at the registered office of the Fund

By virtue of a power granted to him by a circular resolution of the board of directors dated 17th June 2002, Mr John Hettinger, requested the meeting to be postponed for 4 weeks, as permitted by article 67(5) of the law dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended, so as to be held on 16th July 2002.

NIKKO BANK (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 23, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55448/064/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

AGRO COMPO INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2725 Luxembourg, 7, rue Van Werveke.

STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

1.- Monsieur Jacques Garreau, agriculteur, demeurant à F-85570 St. Valérien,

2.- Madame Colette Simon, agricultrice, demeurant à F-85570 St. Valérien,

tous deux ici représentés par Maître Jean-Paul Noesen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 15 mars 2002,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'achat et la vente de produits agricoles et de toute fourniture pour l'agriculture.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société prend la dénomination de AGRO COMPO INTERNATIONAL, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Jacques Garreau, prénommé, cinquante parts sociales	50
2.- Madame Colette Simon, prénommée, cinquante parts sociales	50

Total: cent parts sociales	100
--------------------------------------	-----

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révoquables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille deux.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de huit cent soixante-dix euros (EUR 870,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à deux.
- 2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - a) Monsieur Jacques Garreau, prénommé,
 - b) Madame Colette Simon, prénommée.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature de Monsieur Jacques Garreau ou par la signature de Madame Colette Simon, ensemble avec la signature de Monsieur Jacques Garreau.

- 3.- L'adresse de la société sera la suivante: L-2725 Luxembourg, 7, rue Van Werveke.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-P. Noesen, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2002, vol. 13CS, fol. 29, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2002.

E. Schlessner.

(55468/227/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

LIBERTY MANAGEMENT INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 3, route de Holzem.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- La société anonyme AD TRUST, ayant son siège social à L-8008 Strassen, 58, route d'Arlon;
 - 2.- La société à responsabilité limitée A.D. CONSULT, ayant son siège social à L-8232 Mamer, 3, route de Holzem.
- Toutes les deux sont ici représentées par Monsieur Dirk Heinen, employé, demeurant à St. Vith (Belgique).

Les prédites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes, par leur représentant susnommé, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme holding à constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de LIBERTY MANAGEMENT INVEST S.A.

Le siège social est établi à Mamer.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 2. La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 4. Le capital social est fixé à cent mille euro (100.000,- EUR), divisé en vingt (20) actions de cinq mille euro (5.000,- EUR) chacune.

Les actions sont au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de la première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex ou télécopieur, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs ou par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin à 20.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2002.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2003.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- La société anonyme AD TRUST, prédésignée, dix-neuf actions	19
2.- La société à responsabilité limitée A.D. CONSULT, prédésignée, une action	1
Total: vingt actions	<u>20</u>

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) La société anonyme AD TRUST, ayant son siège social à L-8008 Strassen, 58, route d'Arlon;
 - b) La société à responsabilité limitée A.D. CONSULT, ayant son siège social à L-8232 Mamer, 3, route de Holzem;
 - c) La société anonyme BEGELUX S.A., ayant son siège social à L-8232 Mamer, 3, route de Holzem, présidente du conseil d'administration.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
La société EURO FINANCE CONSULT Scrl, ayant son siège social à B-4780 Recht, Zur Kaiserbaracke 43 (Belgique).
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007.
- 5) Le siège social est établi à L-8232 Mamer, 3, route de Holzem.
- 6) Faisant usage de la faculté offerte par l'article six (6) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société BEGELUX S.A., prédésignée, laquelle pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Heinen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} juillet 2002, vol. 519, fol. 45, case 2. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 juillet 2002.

J. Seckler.

(55466/231/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

FINANCIERE RONDA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epernay.

R. C. Luxembourg B 19.990.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 avril 2002

L'Assemblée Générale a nommé à l'unanimité pour une durée d'un an au poste d'administrateurs:

Messieurs: Michel Vedrenne
Jean-Jacques Pire
Michel Parizel

L'Assemblée Générale a nommé à l'unanimité pour une durée d'un an au poste de Commissaire aux comptes:
DELOITTE & TOUCHE

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 569, fol. 74, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55482/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

FINANCIERE RONDA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epernay.

R. C. Luxembourg B 19.990.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 avril 2002

Est nommé à l'unanimité Président du Conseil d'Administration et Administrateur délégué:

Monsieur Michel Vedrenne

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 569, fol. 74, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55483/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

INTERSAB S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 23.018.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 24, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2002.

FIDUPAR

Signatures

(55470/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

INTERSAB S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 23.018.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 28 mai 2002 à 10.00 heures à Luxembourg

Résolution

- L'Assemblée accepte les démissions de Messieurs André Angelsberg et Norbert Lang de leur mandat d'Administrateur de la société, pleine et entière décharge leur est accordée pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour. L'Assemblée nomme en remplacement de ceux-ci en tant qu'Administrateurs, Monsieur Koen Lozie, Administrateur de sociétés, demeurant au 14, rue de l'Ecole, L-8466 Eischen et COSAFIN S.A., ayant son siège social au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

- L'Assemblée renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean Quintus pour une nouvelle période de 1 an, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg pour une nouvelle période de 1 an, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

Extrait sincère et conforme

INTERSAB S.A.H.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 24, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55474/009/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

RISK MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1323 Luxembourg, 40, rue des Champs.
R. C. Luxembourg B 80.641.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 18, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Signature.

(55495/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

EUROPEAN COMPUTER LEASING & TRADING ASSOCIATION (ECLAT), A.s.b.l., Association sans but lucratif.

AUREA FINANCE COMPANY, société anonyme de droit luxembourgeois au capital d'un million deux cent cinquante mille euros et dont le siège social est 50, rue Basse, L-7307 Steinsel, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 47.028, dûment représentée aux fins des présentes par Monsieur Henri de Crouy-Chanel, son administrateur-délégué, dénonce avec un préavis de trois mois à compter de la signature de la présente, la convention du 3 octobre 1985 par laquelle EUROPEAN COMPUTER LEASING & TRADING ASSOCIATION (ECLAT), Association sans but lucratif (Asbl), élisait domicile à l'adresse de son siège social.

Steinsel, le 11 juillet 2002.

H. de Crouy-Chanel

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 90, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55501/999/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

COFIBOL, Société Anonyme.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epernay.
R. C. Luxembourg B 20.803.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 15 mai 2002

L'Assemblée Générale a nommé pour une durée d'un an aux postes d'administrateurs:

Messieurs: Michel Vedrenne
Michel Parizel
Jean-Jacques Pire
Roger De Cock

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 569, fol. 74, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55478/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

COFIBOL, Société Anonyme.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epernay.
R. C. Luxembourg B 20.803.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 mai 2002

Est nommé à l'unanimité Président du Conseil d'Administration:

Monsieur Michel Vedrenne.

Sont nommés à l'unanimité Administrateurs-délégués:

Messieurs: Michel Vedrenne
Michel Parizel

Le Conseil d'Administration a nommé à l'unanimité pour une durée d'un an au poste de Commissaire aux comptes:
DELOITTE & TOUCHE

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 569, fol. 74, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55479/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

SICAV EURO CONTINENTS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epernay.
R. C. Luxembourg B 49.850.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 9 avril 2002

L'Assemblée Générale a nommé à l'unanimité pour une durée d'un an au poste d'administrateurs:

Messieurs: Michel Vedrenne
Jean-Jacques Pire
Daniel Matthys
Jacques Van Hecke
Michel Parizel

Madame: Jacqueline Stärkle

L'Assemblée Générale a nommé à l'unanimité pour une durée d'un an au poste de Réviseur:
DELOITTE & TOUCHE

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 569, fol. 74, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55486/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

SICAV EURO CONTINENTS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epernay.
R. C. Luxembourg B 49.850.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 9 avril 2002

Le Conseil d'Administration a nommé à l'unanimité pour une durée d'un an aux postes d'Administrateurs-délégués:

Messieurs Michel Vedrenne
Michel Parizel

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 569, fol. 74, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55487/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

FINANCE-PLACEMENTS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Eprenay.
R. C. Luxembourg B 22.409.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 mars 2002

Sont nommés à l'unanimité Administrateurs-délégués:

Messieurs: Michel Vedrenne
Michel Parizel

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 569, fol. 74, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55480/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

FINANCE-PLACEMENTS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Eprenay.
R. C. Luxembourg B 22.409.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15 mars 2002

L'Assemblée Générale a nommé à l'unanimité pour une durée d'un an au poste d'administrateurs:

Messieurs: Michel Vedrenne
Jean-Jacques Pire
Michel Parizel

L'Assemblée Générale a nommé à l'unanimité pour une durée d'un an au poste de Commissaire aux comptes:

DELOITTE & TOUCHE

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 569, fol. 74, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55481/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

BAROLO TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 52.590.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 18, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Signature.

(55496/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

FINANCIERE RONDA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Eprenay.
R. C. Luxembourg B 19.990.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 569, fol. 74, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2002.

Signature.

(55499/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

AVALLON S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 82.020.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 570, fol. 100, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(55506/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

SICAV PLACEURO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epervay.
R. C. Luxembourg B 31.183.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 9 avril 2002

Le Conseil d'Administration a nommé à l'unanimité pour une durée d'un an aux postes d'Administrateurs-délégués:

Messieurs: Michel Vedrenne
Michel Parizel

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 569, fol. 74, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55484/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

SICAV PLACEURO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epervay.
R. C. Luxembourg B 31.183.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 9 avril 2002

L'Assemblée Générale a nommé à l'unanimité pour une durée d'un an aux postes d'administrateurs:

Messieurs: Michel Vedrenne
Jean-Jacques Pire
Bernard Busschaert
Jean-Marie Legrand
Daniel Matthys
Jacques Van Hecke
Michel Parizel
Jean-Paul Melice
Tino Pollaccia
Xavier Rubbens
Damien Courtens
Alexandre Donadini
Hughes de Drouas
Mesdames: Jacqueline Stärkle
Elisabeth Marchiol

L'Assemblée Générale a nommé à l'unanimité pour une durée d'un an au poste de Réviseur:

DELOITTE & TOUCHE

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 569, fol. 74, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55485/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

SOGEROM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.
R. C. Luxembourg B 54.276.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 18, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Signature.

(55488/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

SOGEROM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.
R. C. Luxembourg B 54.276.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 18, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Signature.

(55489/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

LA TABATHEQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, 1, rue J.-P. Bausch.
R. C. Luxembourg B 29.827.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 18, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Signature.

(55491/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

LA TABATHEQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, 1, rue J.-P. Bausch.
R. C. Luxembourg B 29.827.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 18, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Signature.

(55492/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

LES GLYCINES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 59.018.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 18, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Signature.

(55497/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

KEKS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2014 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 84.835.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 18, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Signature.

(55498/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

LES DOMAINES DE VINSMOSELLE SC, Société Coopérative.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, Château de Stadtbredimus.
R. C. Luxembourg B 7.274.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 avril 2002, vol. 867, fol. 52, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 3 juillet 2002.

F. Molitor.

Il résulte d'un procès-verbal d'Assemblée Générale Ordinaire du notaire Frank Molitor de Dudelange du 28 juin 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 avril 2002, volume 867, folio 52, case 10, que le Conseil d'Administration aura la composition suivante jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice social se terminant le 31 décembre 2002: Guy Sibener et René Barten (Greiveldange), Henri Streng, Aly Leonardy et Norbert Schill (Grevenmacher), Joseph Kohll, Nico Legill, Erny Schanen et Claude Wintringer (Remerschen), Ernest Risch et René Cigrang (Stadtbredimus), Jean Schons, Marc Gales, Vic Gloden et Guy Greiveldinger (Wellenstein), Aly Schumacher et Roger Demuth (Wormeldange), Joseph Ewert, Marc Fischer et Lucien Haller (Centralmarketing).

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 3 juillet 2002.

F. Molitor.

(55521/223/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

GAZ D'ORIENT S.A., Société Anonyme,
(anc. OTTOGAS INTERNATIONAL S.A.).
 Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
 R. C. Luxembourg B 54.591.

L'an deux mille deux, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OTTOGAS INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée sous la dénomination de SANDY LANE HOLDING S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 12 avril 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 342 du 17 juillet 1996, modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 septembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 32 du 15 janvier 1998, modifié suivant acte reçu par le notaire Robert Schuman, de résidence à Differdange, en date du 24 août 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 809 du 5 novembre 1998, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 54.591.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Lydia Ceccherini, employée privée, demeurant à F-Bertrange.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sandra Watry, employée privée, demeurant à Bridel.

Le bureau ayant été constitué, Madame le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 1^{er}, alinéa 1^{er}, pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GAZ D'ORIENT S.A.»

2. Modification de l'article 3 pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros) représenté par 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

3. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 13,31 (treize virgule trente et un euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros) à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) sans création d'actions nouvelles.

4. Remplacement des mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre virgule quatre-vingt euros (EUR 24,80).

5. Modification subséquente des statuts.

6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en GAZ D'ORIENT S.A. et de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}. Premier alinéa.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GAZ D'ORIENT S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide, du fait du basculement de la devise du capital social en euro, de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de treize virgule trente et un euros (EUR 13,31), pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69) à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), sans création d'actions nouvelles.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social.

La somme de treize virgule trente et un euros (EUR 13,31) a été libérée en espèces, de sorte qu'elle se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de remplacer les mille (1.000) actions existantes sans désignation de valeur nominale par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre virgule quatre-vingt euros (EUR 24,80) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Les actions nouvelles sont attribuées aux actionnaires proportionnellement à leur participation actuelle dans le capital social.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre virgule quatre-vingt euros (EUR 24,80) chacune, intégralement libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: E. Antona, L. Ceccherini, S. Watry, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 135S, fol. 65, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2002.

E. Schlessler.

(55512/227/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

**GAZ D'ORIENT S.A., Société Anonyme,
(anc. OTTOGAS INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 54.591.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2002.

E. Schlessler.

(55513/227/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

IMMO HOTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 3-5, avenue Victor Hugo.

L'an deux mille deux, le treize juin.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de IMMO HOTEL S.A. avec siège social à L-2310 Luxembourg, 64, avenue Pasteur, constituée suivant acte Jean Seckler de Junglinster du 22 octobre 2001, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Giuseppe d'Addato, pâtissier, demeurant à Luxembourg qui désigne comme secrétaire:

Florence Tihon, employée privée, demeurant à Oberpallen.

L'Assemblée choisit comme scrutateur:

Luca di Fino, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le Président expose d'abord que:

I.- La présente Assemblée Générale a pour ordre du jour

1. Révocation du conseil d'administration et nomination des nouveaux administrateurs.
2. Transfert du siège social à L-1750 Luxembourg, 3-5, avenue Victor Hugo.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée révoque les administrateurs en fonctions, Martine Majerus, avocate, demeurant à Luxembourg, Claude Werer, avocat, demeurant à Luxembourg et Eric Rousseaux, avocat, demeurant à Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Assemblée leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

Sont nommés administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice social 2001:

- 1) Luca di Fino, expert-comptable, demeurant à L-1530 Luxembourg, 1, rue Anatole France; (administrateur-délégué);
- 2) Giuseppe d'Addato, cuisinier/pâtissier, demeurant à L-2543 Luxembourg, 28, Dernier Sol;
- 3) Antonio Troilo, employé privé, demeurant à I-70010 Turi/Bari, 27, Via Chiesa.

Quatrième résolution

L'Assemblée transfère le siège social de L-2310 Luxembourg, 64, avenue Pasteur à L-1750 Luxembourg, 3-5, rue Victor Hugo.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 19, rue Sigismond.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. d'Addato, F. Tihon, L. di Fino et F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 juin 2002, vol. 869, fol. 57, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 28 juin 2002.

F. Molitor.

(55514/223/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

**LTH LUX-IMMO S.A., Société Anonyme,
(anc. LUX-TRADI HOME S.A.).**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 15, rue de l'Alzette.

L'an deux mille deux, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

I. S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de LTH LUX-IMMO S.A. (anciennement: LUX-TRADI HOME, S.à r.l., d'abord et S.A. ensuite) avec siège social à L-4011 Esch-sur-Alzette, 15, rue de l'Alzette, constituée suivant acte Norbert Muller d'Esch-sur-Alzette en date du 10 janvier 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 111 du 25 avril 1989, modifiée suivant acte Norbert Muller d'Esch-sur-Alzette du 21 mai 1992, publié au dit Mémorial, Numéro 478 du 22 octobre 1992, modifiée suivant acte Norbert Muller d'Esch-sur-Alzette du 24 septembre 1992, publié au dit Mémorial, Numéro 631 du 31 décembre 1992, modifiée suivant acte Norbert Muller d'Esch-sur-Alzette du 31 décembre 1993, publié au dit Mémorial, Numéro 116 du 29 mars 1994, modifiée suivant acte Norbert Muller d'Esch-sur-Alzette du 7 avril 1995, publié au dit Mémorial, Numéro 362 du 2 août 1995, modifiée suivant acte Norbert Muller d'Esch-sur-Alzette du 30 avril 1998, publié au dit Mémorial, Numéro 535 du 22 juillet 1998.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Michel Baschera, administrateur de sociétés, Esch-sur-Alzette, qui désigne comme secrétaire Gérard Foucteau, administrateur de sociétés, Mondernange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Michel Siedler, administrateur de sociétés, Esch-sur-Alzette.

Le Président expose d'abord que:

I.- La présente Assemblée a pour ordre du jour:

1.- Dédoubllement du nombre d'actions par voie d'échange d'une (1) action ancienne contre deux (2) actions nouvelles.

2.- Conversion du capital souscrit de la Société de trente millions (30.000.000,-) de francs en sept cent quarante-trois mille six cent quatre-vingt virgule cinquante-sept (743.680,57) euros au cours du change fixé entre le franc et l'euro.

3.- Augmentation du capital souscrit de la Société à sept cent cinquante mille (750.000,-) euros par incorporation à due concurrence des réserves de la société telles qu'elles ressortent du bilan au 31 décembre 2001, ci-joint. Ce que constate le notaire.

4.- Adaptation de l'article 3 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide le dédoublement du nombre d'actions par voie d'échange d'une (1) action ancienne contre deux (2) actions nouvelles.

Deuxième résolution

L'Assemblée convertit le capital souscrit de la Société de trente millions (30.000.000,-) de francs en sept cent quarante-trois mille six cent quatre-vingt virgule cinquante-sept (743.680,57) euros au cours du change fixé entre le franc et l'euro.

Troisième résolution

L'Assemblée augmente le capital souscrit de la Société à concurrence de six mille trois cent dix-neuf virgule quarante-trois (6.319,43) euros pour le porter de son montant actuel de sept cent quarante-trois mille six cent quatre-vingt virgule cinquante-sept (743.680,57) euros à sept cent cinquante mille (750.000,-) euros par incorporation à due concurrence des réserves de la société telles qu'elles ressortent du bilan au 31 décembre 2000, ci-joint.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à sept cent cinquante mille (750.000,-) euros, divisé en trois cents (300) actions sans valeur nominale.»

Cinquième résolution

La démission de Gérard Foucteau avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur est acceptée et décharge lui est donnée.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

II.- Gérard Foucteau, administrateur de sociétés et son épouse Louise Scheitler, sans état, demeurant ensemble à L-3929 Mondercange, 2, an der Kehl, mariés sous le régime de la communauté universelle de biens suivant contrat de mariage reçu le 5 juin 1975 par devant le notaire Carlo Funck de Luxembourg, propriétaires de cent (100) actions, cèdent à:

1) Michel Siedler, époux de Yvette Melchior, administrateur de sociétés, demeurant à L-4651 Esch-sur-Alzette, 2, rue Arthur Useldinger, cinquante (50) actions pour le prix de soixante-deux mille (62.000,-) euros.

2) Michel Baschera, époux de Sophie Siedler, administrateur de sociétés, demeurant à L-4107 Esch-sur-Alzette, 14, rue Emile Eischen, cinquante (50) actions pour le prix de soixante-deux mille (62.000,-) euros.

L'entrée en jouissance a lieu de suite.

Les prix de cession seront payables endéans les dix (10) jours à dater d'aujourd'hui, sans intérêt jusque-là et ensuite avec les intérêts à six pour cent (6%) l'an jusqu'à complet paiement.

Cette cession a lieu sous la condition résolutoire que les cédants soient déchargés expressément par les banques de tout cautionnement personnel et/ou réel qu'ils ont signé pour le compte de LTH - LUX IMMO S.A.

Les cédants confirment que les actions cédées ne sont grevées d'aucun gage tandis que les cessionnaires déclarent avoir une parfaite et exacte connaissance de la situation financière de la Société.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Foucteau, M. Siedler, L. Scheitler, M. Baschera et F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 juin 2002, vol. 869, fol. 58, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 28 juin 2002.

F. Molitor.

(55519/223/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

**LTH LUX-IMMO S.A., Société Anonyme,
(anc. LUX-TRADI HOME S.A.).**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 15, rue de l'Alzette.

Les statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2002.

(55520/223/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

EURAB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 2, avenue des Bains.
R. C. Luxembourg B 15.025.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le trois juillet.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Ulrich Henry, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le comparant requiert le notaire d'acter ce qui suit:

- EURAB S.A. de L-5610 Mondorf-les-Bains, Résidence Royale, 2, avenue des Bains, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 15.025, a été constituée suivant acte du notaire Fernand Unsen de Hosingen du 26 avril 1977, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 176 du 19 août 1977, modifiée suivant acte du notaire Fernand Unsen de Hosingen du 12 février 1979, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 136 du 19 juin 1979, modifiée suivant acte du notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen de Luxembourg en date du 3 janvier 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 139 du 23 mai 1989, modifiée suivant acte du notaire Frank Molitor de Mondorf-les-Bains en date du 19 avril 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 609 du 28 décembre 1993.

- Son capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille (1.000,-) francs chacune.

- Il est devenu propriétaire des mille deux cent cinquante (1.250) actions de ladite société et a décidé de la dissoudre et de la liquider, celle-ci ayant cessé toute activité.

- Il prononce en conséquence la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

- Il déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

Il se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.

- Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement liquidée.

- Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes sur l'exécution de leur mandat.

- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans au domicile des comparants, à L-2342 Luxembourg, 50, rue Poincaré.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: U. Henry et F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 juillet 2002, vol. 869, fol. 77, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 15 juillet 2002.

F. Molitor.

(55517/223/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

KS MACHINES AGRICOLES ET VITICOLES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5741 Filsdorf, 3, Kabesbiérg.

L'an deux mille deux, le huit juillet.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1. Gérard Knepper, vigneron, demeurant à L-5441 Remerschen, 8, rue des Jardins;

2. Paul Schumacher, agriculteur, demeurant à L-5741 Filsdorf, 3, Kabesbiérg.

Seuls associés de KS MACHINES AGRICOLES ET VITICOLES, S.à r.l., établie et ayant son siège à L-5741 Filsdorf, 3, Kabesbiérg, constituée suivant acte Frank Molitor de Dudelange en date du 16 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 132 du 2 mars 1999 modifiée suivant acte Frank Molitor de Dudelange du 23 décembre 1999, publié au dit Mémorial, Numéro 159 du 21 février 2000.

Les comparants prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils convertissent le capital souscrit de la Société de cinq cent mille francs (500.000,- LUF) en douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR) au cours du change fixé entre le franc luxembourgeois et l'euro.

Deuxième résolution

Ils augmentent le capital souscrit de la Société à concurrence de cent cinq virgule trente-deux euros (105,32 EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR) à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), Cette augmentation du capital est libérée par un versement en espèces des associés.

Troisième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Enfin, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Knepper, P. Schumacher et F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 juillet 2002, vol. 869, fol. 79, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 15 juillet 2002.

F. Molitor.

(55518/223/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

**KIMMONO S.A., Société Anonyme,
(anc. KOPECHT S.A.).**

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.

L'an deux mille deux, le trois juillet.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de KOPECHT S.A. avec siège à L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang, constituée suivant acte Jean Seckler de Junglinster du 19 décembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 98 du 13 avril 1989, modifiée suivant acte Georges d'Huart de Pétange du 29 mai 2000, publié au dit Mémorial, Numéro 712 du 30 septembre 2000, modifiée suivant acte Tom Metzler de Luxembourg-Bonnevoie du 26 octobre 2000, publié au dit Mémorial, Numéro 352 du 15 mai 2001.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Christian Thiry, industriel, demeurant à Mondorf-les-Bains, qui désigne comme secrétaire Alain Godar, directeur-financier, demeurant à Dudelange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur François Thiry, industriel, demeurant à Bertrange.

Le Président expose d'abord que:

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

- Augmentation du capital souscrit de la Société à concurrence de cent vingt-six mille (126.000,-) euros, pour le porter de son montant actuel de cent vingt-quatre mille (124.000,-) euros à deux cent cinquante mille (250.000,-) euros par incorporation des résultats reportés, sans émission d'actions nouvelles, mais par simple augmentation de la valeur nominale des actions.

- Modification de l'article 3 des statuts.

- Changement de la dénomination de la Société en KIMMONO S.A.

- Modification de l'article 1^{er} des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital souscrit de la Société à concurrence de cent vingt-six mille (126.000,-) euros, pour le porter de son montant actuel de cent vingt-quatre mille (124.000,-) euros à deux cent cinquante mille (250.000,-) euros par incorporation des résultats reportés, sans émission d'actions nouvelles, mais par simple augmentation de la valeur nominale des actions.

L'existence de cette réserve a été justifiée à l'Assemblée et au notaire par la production d'un bilan arrêté au 31 décembre 2001.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital souscrit est fixé à deux cent cinquante mille (250.000,-) euros, représenté par quatre cents (400) actions de six cent vingt-cinq (625,-) euros chacune.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination de la Société en KIMMONO S.A.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}**. Il existe une société anonyme sous la dénomination de KIMMONO S.A.»

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Godart, C. Thiry, F. Thiry et F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 juillet 2002, vol. 869, fol. 77, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 15 juillet 2002.

F. Molitor.

(55515/223/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

KIMMONO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.

Les statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2002.

(55516/223/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

COMPAGNIE GENERALE DU LUXEMBOURG INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 50, rue Poincaré.

L'an deux mille deux, le trois juillet.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de COMPAGNIE GENERALE DU LUXEMBOURG INTERNATIONALE S.A., L-2342 Luxembourg, 50, rue Poincaré, constituée suivant acte Gérard Lecuit de Merschen en date du 17 mai 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 374 du 3 octobre 1994, modifiée suivant acte Frank Molitor de Dudelange du 12 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 395 du 12 mars 2002.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Ulrich Henry, administrateur de sociétés, Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Muriel Lehmann, employé privée, demeurant à Hettange/Grande (France).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Christiane Lamome, professeur de littérature en retraite, demeurant à Luxembourg.

Le Président expose d'abord que:

I.- La présente Assemblée a pour ordre du jour:

1) Constatation de l'expiration au 31 décembre 1999 des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes.

2) Décharge.

3) Nominations statutaires.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée constate l'expiration au 31 décembre 1999 du mandats des administrateurs en fonctions, Jim Penning, docteur en droit, demeurant à Luxembourg, Ulrich Henry, administrateur de sociétés, demeurant à Mondorf-les-Bains et Philippe Penning, avocat, demeurant à Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Assemblée leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

Sont nommés administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice social 2005:

1) Ulrich Henry, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;

2) Christiane Lamome, professeur de littérature en retraite, demeurant à Luxembourg;

3) Philippe Henry, étudiant, demeurant à F-13100 Saint Marc-Jaume garde, Montriant.

Quatrième résolution

L'Assemblée constate l'expiration au 31 décembre 1999 du mandat du commissaire aux comptes en fonctions, FIDUCIAIRE ROBERT ELVINGER avec siège social à Luxembourg.

Cinquième résolution

L'Assemblée lui donne décharge pour l'exécution de son mandat.

Sixième résolution

Est nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice social 2005: Roger Reiter, commissaire aux comptes professionnel, 1, place Forbin, F-13100 Aix-en-Provence. Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: U. Henry, C. Lamome, M. Lehmann et F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 juillet 2002, vol. 869, fol. 77, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 18 juillet 2002.

F. Molitor.

(55522/223/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

COMPAGNIE GENERALE DU LUXEMBOURG INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 50, rue Poincaré.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de réunion du conseil d'administration du 3 juillet 2002 de la société COMPAGNIE GENERALE DU LUXEMBOURG INTERNATIONALE S.A. établie et ayant son siège social à L-2342 Luxembourg, 50, rue Poincaré, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 juillet 2002, vol. 869, fol. 77, case 9, que Ulrich Henry, administrateur de société, demeurant à Luxembourg, a été nommé administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa signature individuelle pour les actes de la gestion journalière.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé: U. Henry, Lamome et Henry.

Dudelange, le 18 juillet 2002.

F. Molitor.

(55523/223/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

ARBITRAGE CHANGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 29.181.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 22, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(55502/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

STANDARD & POOR'S FUND SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Succursale Luxembourgeoise.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 81.117.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 570, fol. 100, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(55507/549/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

SENIMMOLUX S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1624 Luxemburg, 7, rue de Gibraltar.
H. R. Luxemburg B 74.329.

Im Jahre zweitausendzwei, den dreizehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Emile Schlessler, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Fand statt die ausserordentliche Generalversammlung der Aktiengesellschaft SENIMMOLUX S.A. mit Sitz in L-1624 Luxemburg, 7, rue de Gibraltar, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Jean Seckler, mit Amtswohnsitz in Junglinster, am 28. Januar 2000, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 375 vom 25. Mai 2000, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 74.329.

Als Vorsitzender der Versammlung amtiert Herr Fernand Pauly, Gesellschaftsverwalter, wohnhaft in Lorentzweiler, welcher Frau Anne-Ly Mertens-Prot, Angestellte, wohnhaft in Echternach, zum Schriftführer bestellt.

Die Versammlung ernennt zur Stimmzählerin, Frau Mireille Perrard, Angestellte, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende ersucht den amtierenden Notar, Folgendes zu beurkunden:

I.- Die anwesenden und vertretenen Aktionäre und die Zahl ihrer Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste angegeben, welche von dem Vorsitzenden, dem Schriftführer, dem Stimmzähler, den Aktionären oder deren Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde. Die Anwesenheitsliste sowie die Vollmachten bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II.- Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche Aktien anwesend oder vertreten sind. Die Versammlung ist also rechtsgültig zusammengesetzt, betrachtet sich als wirksam einberufen und kann über die Tagesordnung beschliessen, wovon die Aktionäre im Voraus Kenntnis hatten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung lautet wie folgt:

Umänderung des Gesellschaftszweckes und Abänderung von Artikel vier der Satzung wie folgt:

«Die Gesellschaft hat zum Hauptzweck die Errichtung, die Verwaltung und die Vermietung ihrer eigenen oder anderer Alters- und Pflegeheime. Desweiteren das Betreiben von Cippas- und Pflegeheimen und eines ambulanten Pflegedienstes für ältere und gebrechliche Personen mit deren gesamter medizinischer und körperlicher Betreuung, ebenso die technische Verwaltung von Gesellschaften mit demselben Gesellschaftszweck.

Die Gesellschaft kann jede andere Tätigkeit welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt in Verbindung steht oder welche diese fördern kann im In- und Ausland, ausüben.»

Nach Beratung, fasst die Generalversammlung dann einstimmig folgenden Beschluss:

Die Generalversammlung beschliesst, den Gesellschaftszweck abzuändern und infolgedessen Artikel vier der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 4.** Die Gesellschaft hat zum Hauptzweck die Errichtung, die Verwaltung und die Vermietung ihrer eigenen oder anderer Alters- und Pflegeheime. Desweiteren das Betreiben von Cippas- und Pflegeheimen und eines ambulanten Pflegedienstes für ältere und gebrechliche Personen mit deren gesamter medizinischer und körperlicher Betreuung, ebenso die technische Verwaltung von Gesellschaften mit demselben Gesellschaftszweck.

Die Gesellschaft kann jede andere Tätigkeit welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt in Verbindung steht oder welche diese fördern kann im In- und Ausland, ausüben.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist und sonst keiner das Wort ergreift, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, haben dieselben die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: F. Pauly, A. Prot, M. Perrard, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2002, vol. 135S, fol. 36, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 18. Juli 2002

E. Schlessler.

(55593/227/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

SENIMMOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1624 Luxembourg, 7, rue de Gibraltar.
R. C. Luxembourg B 74.329.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 18 juillet 2002.

E. Schlessler.

(55594/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

SOINS-LUX S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1624 Luxemburg, 7, rue de Gibraltar.
H. R. Luxemburg B 74.331.

Im Jahre zweitausendzwei, den dreizehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Emile Schlessler, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Fand statt die ausserordentliche Generalversammlung der Aktiengesellschaft SOINS-LUX S.A. mit Sitz in L-1624 Luxemburg, 7, rue de Gibraltar, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Jean Seckler, mit Amtswohnsitz in Junglinster, am 28. Januar 2000, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 376 vom 25. Mai 2000, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 74.331.

Als Vorsitzender der Versammlung amtiert Herr Fernand Pauly, Gesellschaftsverwalter, wohnhaft in Lorentzweiler, welcher Frau Anne-Ly Mertens-Prott, Angestellte, wohnhaft in Echternach, zum Schriftführer bestellt.

Die Versammlung ernennt zur Stimmzählerin, Frau Mireille Perrard, Angestellte, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende ersucht den amtierenden Notar, Folgendes zu beurkunden:

I.- Die anwesenden und vertretenen Aktionäre und die Zahl ihrer Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste angegeben, welche von dem Vorsitzenden, dem Schriftführer, dem Stimmzähler, den Aktionären oder deren Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde. Die Anwesenheitsliste sowie die Vollmachten bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II.- Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche Aktien anwesend oder vertreten sind. Die Versammlung ist also rechtmässig zusammengesetzt, betrachtet sich als wirksam einberufen und kann über die Tagesordnung beschliessen, wovon die Aktionäre im Voraus Kenntnis hatten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung lautet wie folgt:

Umänderung des Gesellschaftszweckes und Abänderung von Artikel vier der Satzung wie folgt:

«Die Gesellschaft hat zum Hauptzweck die Errichtung, die Verwaltung und die Vermietung ihrer eigenen oder anderer Alters- und Pflegeheime.

Desweiteren das Betreiben von Cippas- und Pflegeheimen und eines ambulanten Pflegedienstes für ältere und gebrechliche Personen mit deren gesamter medizinischer und körperlicher Betreuung, ebenso die technische Verwaltung von Gesellschaften mit demselben Gesellschaftszweck.

Die Gesellschaft kann jede andere Tätigkeit welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt in Verbindung steht oder welche diese fördern kann im In- und Ausland, ausüben.»

Nach Beratung, fasst die Generalversammlung dann einstimmig folgenden Beschluss:

Die Generalversammlung beschliesst, den Gesellschaftszweck abzuändern und infolgedessen Artikel vier der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 4.** Die Gesellschaft hat zum Hauptzweck die Errichtung, die Verwaltung und die Vermietung ihrer eigenen oder anderer Alters- und Pflegeheime. Desweiteren das Betreiben von Cippas- und Pflegeheimen und eines ambulanten Pflegedienstes für ältere und gebrechliche Personen mit deren gesamter medizinischer und körperlicher Betreuung, ebenso die technische Verwaltung von Gesellschaften mit demselben Gesellschaftszweck.

Die Gesellschaft kann jede andere Tätigkeit welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt in Verbindung steht oder welche diese fördern kann im In- und Ausland, ausüben.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist und sonst keiner das Wort ergreift, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, haben dieselben die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: F. Pauly, A. Prott, M. Perrard, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2002, vol. 135S, fol. 36, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 18. Juli 2002.

E. Schlessler.

(55596/227/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

SOINS-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1624 Luxembourg, 7, rue de Gibraltar.
R. C. Luxemburg B 74.331.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 18 juillet 2002.

E. Schlessler.

(55598/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

**VIMUR HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. VIMUR S.A.).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.516.

L'an deux mille deux, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding VIMUR S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 6 mars 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 408 du 5 juin 1998, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 63.516.

L'assemblée est présidée par Monsieur Michel di Benedetto, employé privé, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Patricia Ceccotti, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Salette Rocha, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence, que sur les vingt mille (20.000) actions représentant l'intégralité du capital social, toutes les actions sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de VIMUR S.A. en VIMUR HOLDING S.A., et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

2. Suppression de la valeur nominale des actions.

3. Conversion de la devise du capital en euros, de sorte que le capital social s'élève désormais à EUR 495.787,04 (quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept euros et quatre cents).

4. Augmentation du capital social de la société à concurrence de EUR 4.212,96 (quatre mille deux cent douze euros et quatre-vingt-seize cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 495.787,04 (quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept euros et quatre cents) à EUR 500.000,00 (cinq cent mille euros) par incorporation de résultats reportés, sans création d'actions nouvelles.

5. Fixation d'une nouvelle valeur nominale à EUR 25,00 (vingt-cinq euros); le capital est désormais fixé à EUR 500.000,00 (cinq cent mille euros) représenté par 20.000 (vingt mille) actions de EUR 25,00 (vingt-cinq euros) chacune.

6. Introduction d'un nouveau capital autorisé à concurrence de EUR 1.000.000,00 (un million d'euros) pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 500.000,00 (cinq cent mille euros) à EUR 1.500.000,00 (un million cinq cent mille euros) et modification subséquente de l'article 3 des statuts.

7. Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre des emprunts obligataires convertibles et de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé.

8. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action telle que déterminée par le conseil d'administration sur base d'une situation comptable qui ne sera en tout état de cause pas antérieure à trois mois par rapport au jour de la prise de décision du conseil d'administration de procéder au rachat d'actions. La date de la situation comptable ainsi retenue par ce conseil d'administration sera désignée ci-après comme date d'évaluation.»

9. Modification de l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs. Pour le cas où l'assemblée générale décide d'établir différentes catégories d'administrateurs, une de ces signatures conjointes doit obligatoirement émaner d'un administrateur de la catégorie A et l'autre d'un administrateur de la catégorie B.»

10. Remplacement dans l'article 9 des statuts de la société du mot administrateur-délégué par délégué du conseil.

11. Ajout d'un nouvel article 14 ayant la teneur suivante et renumérotation subséquente des articles des statuts:

«Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves, autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient

des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.»

12. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en VIMUR HOLDING S.A. et de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Premier alinéa.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de VIMUR HOLDING S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,00) par action, des vingt mille (20.000) actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise du capital social de vingt millions de francs luxembourgeois (LUF 20.000.000,00) en quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept euros et quatre cents (EUR 495.787,04) au cours de change fixé entre le franc luxembourgeois et l'euro, représenté par vingt mille (20.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre mille deux cent douze euros et quatre-vingt-seize cents (EUR 4.212,96), pour le porter de son montant actuel de quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept euros et quatre cents (EUR 495.787,04) à cinq cent mille euros (EUR 500.000,00), sans création d'actions nouvelles, par incorporation de résultats reportés.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée de quatre mille deux cent douze euros et quatre-vingt-seize cents (EUR 4.212,96), les actionnaires existants, au prorata de leur participation dans le capital social.

L'existence de ces résultats reportés a été prouvée au notaire instrumentaire par la production du bilan arrêté au 31 décembre 2001 et une attestation du conseil d'administration du 26 avril 2002.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de remplacer les vingt mille (20.000) actions sans désignation de valeur nominale par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

Le capital social de cinq cent mille euros (EUR 500.000,00) est dès lors représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

Sixième résolution

L'assemblée décide de fixer le capital autorisé à un million d'euros (EUR 1.000.000,00), représenté par quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

Ensuite, l'assemblée décide de modifier les premières phrases des premier et troisième alinéas de l'article trois des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 3. (Premier alinéa, première phrase.)** Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,00), représenté par vingt mille (20.000) actions de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

(Troisième alinéa. Première phrase.) Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de cinq cent mille euros (EUR 500.000,00) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille euros (EUR 500.000,00) à un million d'euros (EUR 1.000.000,00), le cas échéant par l'émission de vingt mille (20.000) actions de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.»

Septième résolution

L'assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration à émettre des emprunts obligataires convertibles et à limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé.

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (Premier alinéa).** Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action telle que déterminée par le conseil d'administration sur base d'une situation comptable qui ne sera en tout état de cause pas antérieure à trois mois par rapport au jour de la prise de décision du conseil d'administration de procéder au rachat d'actions. La date de la situation comptable ainsi retenue par ce conseil d'administration sera désignée ci-après comme date d'évaluation.»

Neuvième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs. Pour le cas où l'assemblée générale décide d'établir différentes catégories d'administrateurs, une de ces signatures conjointes doit obligatoirement émaner d'un administrateur de la catégorie A et l'autre d'un administrateur de la catégorie B.»

Dixième résolution

L'assemblée décide de remplacer le terme «administrateur-délégué» par le terme «délégué du conseil» dans le texte de l'article neuf des statuts de la société, lequel aura dès lors la teneur suivante:

«**Art. 9.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.»

Onzième résolution

L'assemblée décide d'introduire un nouvel article quatorze avec la teneur suivante:

«**Art. 14.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves, autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.»

Douzième résolution

L'assemblée décide la renumérotation des articles subséquents des statuts.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé. M. di Benedetto, P. Ceccotti, S. Rocha, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 11CS, fol. 89, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2002.

E. Schlessner.

(55607/227/159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

**VIMUR HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. VIMUR S.A.).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 63.516.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2002.

E. Schlessner.

(55608/227/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

SPECTRA PRODUCTS AG, Société Anonyme.

Siège social: L-7418 Buschdorf.

R. C. Luxembourg B 57.136.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 20, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2002.

Signature.

(55503/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

IPEF III HOLDINGS N° 20 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

STATUTS

L'an deux mille deux, le cinq juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) ITALIAN PRIVATE EQUITY FUND III L.P., Alexander House, 13-15 Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Guernsey, le 27 juin 2002.

2) B & S INVESTMENTS LIMITED, Alexander House, 13-15 Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Guernsey, le 27 juin 2002.

Lesdites procurations paraphées ne varient par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de IPEF III HOLDINGS N° 20 S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) divisé en trente-cinq (35) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à un million d'euros (EUR 1.000.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 5 juillet 2002 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- de fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital; et enfin

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 26 mai à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2002.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2003.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) ITALIAN PRIVATE EQUITY FUND III L.P., préqualifié, trente-quatre actions	34
2) B & S INVESTMENTS LIMITED, préqualifié, une action	1
Total: trente-cinq actions	35

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents (1.500,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
 - b) Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
 - c) Madame Andrea Dany, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L- 1449 Luxembourg,
 - d) Madame Nicole Thommes, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L- 1449 Luxembourg.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
La société DELOITTE & TOUCHE S.A., ayant son siège social au 3, route d'Arlon, L-8009, Strassen, Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social de l'an 2002.
- 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Koeune, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 13CS, fol. 48, case 11. – Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2002.

A. Schwachtgen.

(55688/230/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2002.

FINEZA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 68.124.

L'an deux mille deux, le sept juin.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FINEZA HOLDING S.A. avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire Marthe Thyes-Walch, de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 234 du 2 avril 1999, modifié suivant acte reçu par le notaire Marthe Thyes-Walch, prénommé, en date du 28 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 623 du 22 avril 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 68.124.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant à Sandweiler,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Isabelle Donadio, employée privée, demeurant à F-Fameck.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Noëlle Piccione, employée privée, demeurant à F-Rombas.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social d'un montant de EUR 126.183,- (cent vingt-six mille cent quatre-vingt-trois euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 182.000,- (cent quatre-vingt-deux mille euros) à EUR 55.817,- (cinquante-cinq

mille huit cent dix-sept euros) par remboursement d'actions GANCIA S.p.A. et annulation subséquente de 24.266 (vingt-quatre mille deux cent soixante-six) actions FINEZA HOLDING S.A.

2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 55.817,- (cinquante-cinq mille huit cent dix-sept euros) représenté par 10.734 (dix mille sept cent trente-quatre) actions sans désignation de valeur nominale.»

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de cent vingt-six mille cent quatre-vingt-trois euros (EUR 126.183,-), pour le ramener de son montant actuel de cent quatre vingt-deux mille euros (EUR 182.000,-) à cinquante-cinq mille huit cent dix-sept euros (EUR 55.817,-) par annulation de vingt-quatre mille deux cent soixante-six (24.266) actions de la société et remboursement à l'actionnaire SIRECO S.r.L., ayant son siège à Turin (Italie), moyennant attribution de soixante mille neuf cent cinquante-huit (60.958) actions GANCIA S.p.A. d'une valeur de deux virgule zéro sept euros (EUR 2,07) chacune.

Tous les pouvoirs sont accordés au conseil d'administration en vue de réaliser ces opérations, dans les formes et conditions de la loi.

Deuxième résolution

Comme suite des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article trois des statuts de la société est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé EUR 55.817,- (cinquante-cinq mille huit cent dix-sept euros) représenté par 10.734 (dix mille sept cent trente-quatre) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: P. Mestdagh, I. Donadio, N. Piccione, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2002, vol. 13CS, fol. 4, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2002.

E. Schlessler.

(55600/227/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

**FINEZA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. FINEZA S.A.).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 68.124.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2002.

E. Schlessler.

(55604/227/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2002.